

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023/09/16

Date de la convocation : 15 septembre 2023	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h32	Acte exécutoire à compter du : 22 septembre 2023	Affichée en Mairie le : 26 septembre 2023
---	--	--	---

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER M. RISSER Mme WAGNER M. NOBILE Mme MACAIGNE M. MARRELLA Mme MUHLMANN M. DUMON	Mme KRAOUCHE Mme OUTOMURO Mme KEUVREUX Mme COLOMBEY M. SAUDRY M. RUPPERT M. BARBARAS M. IAFRATE	Mme MOLINA M. DOLBEAU Mme GATTO Mme INTERRANTE M. VILLA
--	--	---

Étaient absent(e)s avec procuration (7)

M. CHARO procuration à M. DUMON Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE Mme DA ROCHA procuration à M. RISSER	M. PELTIER procuration à M. IAFRATE M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER
--	---

Était absent(e)s excusé(e)s (1)

Mme BALZER

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

**16. Renouvellement du bail de chasse pour la période 2024 – 2033.
Approbation de la convention de gré à gré au profit du locataire en place**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04 juillet 2023, le Conseil Municipal a engagé la procédure de mise en location de la chasse communale pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Lors de cette séance, il a également désigné deux membres pour siéger à la Commission Consultative Communale de Chasse et a approuvé la renonciation du produit de la chasse pour le redistribuer aux propriétaires fonciers concernés.

Monsieur le Maire explique que ces opérations étant abouties, il convient de déterminer le mode de mise en location du nouveau bail de chasse.

Il est précisé que l'Association « Amicale des Chasseurs » de Rombas a sollicité la ville de Rombas, locataire de la chasse communale, pour lui faire connaître son souhait de renouveler par convention de gré à gré le bail pour cette nouvelle période en déposant le dossier en date du 04 septembre 2023.

Il est précisé également que, le locataire en place s'est montré exemplaire et sérieux pendant toute la durée du bail.

En date du 05 septembre 2023, la Commission Consultative Communale de Chasse s'est réunie et a donné son avis sur les points suivants :

Points abordés	Avis de la Commission	
Consistance du lot de chasse	743ha 69a 18ca en Lot unique	
Demande de réserve	Une demande de réserve au profit d'ArcelorMittal (10ha 21a 55ca sur le ban communal de Rombas et 17ha 87a 74ca sur le ban communal d'Amnéville)	
Instauration d'une zone de restriction du droit de chasse au Fond Saint Martin (environ 67 hectares)	Favorable	
Instauration d'une zone de restriction du droit de chasse au Golf d'Amnéville (environ 60 hectares)	Favorable	
Mesures pour réduire les nuisibles et le gibier excédentaire	Favorable	
Renouvellement du bail au profit du locataire en place par convention de gré à gré et fixation du prix du loyer	Renouvellement par convention de gré à gré pour un montant annuel de 10560,42€	Favorable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** les avis de la Commission Consultative Communale de Chasse du 05 septembre 2023
- **APPROUVE** le mode de mise en location de la chasse communale de Rombas pour le bail du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 par convention de gré à gré au profit de l'association « L'Amicale des Chasseurs » de Rombas
- **FIXE** la consistance du lot unique de chasse de Rombas à 743 hectares 69 ares 18 centiares pour un montant de 10560,42€ soit 14,20€/Hectare
- **ACCEPTTE** la demande de réserve établie par la société ARCELORMITTAL de 10 hectares 21 ares 55 centiares sur le ban communal de Rombas, terrains en continu sur le ban communal d'Amnéville d'une surface de 17 hectares 87 ares 74 centiares
- **INSTAURE** une zone de restriction du droit de chasse d'environ 67 hectares sur la zone de loisirs du Fond Saint Martin
- **INSTAURE** une zone de restriction du droit de chasse d'environ 60 hectares sur la zone du Golf d'Amnéville
- **APPROUVE** les mesures en faveur de la réduction des nuisibles et des populations de gibier excédentaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur Charles RISSER, Premier Adjoint, à signer cette convention et tous les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 22 septembre 2023

Le Maire

A blue circular official stamp of the Mayor of Rombas, Moselle, is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jonathan Dolbeau.

Jonathan DOLBEAU

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215705914-20230922-DEL IB16 09_2

PUBLICATION LE 26 SEPTEMBRE 2023